

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## AVANT LE DÉPART

- **Arrimez le chargement selon les normes.**  
En cas d'infraction : 350\$ + frais
- **Vérifiez que les contenants de transport sont conformes et étanches.**  
En cas d'infraction : 90\$ à 350\$ + frais
- **Assurez-vous que les documents d'expédition sont à l'emplacement requis.**  
En cas d'infraction : 90\$ à 175\$ + frais
- **Apposez les plaques d'indication de danger (si nécessaire).**  
En cas d'infraction : 175\$ + frais
- **Ayez votre certificat de formation en transport des matières dangereuses.**  
En cas d'infraction : 90\$ à 175\$ + frais

## SUR LA ROUTE

- **Respectez les règles de circulation dans les tunnels.**  
En cas d'infraction : 350\$ + frais et 9 points d'inaptitude
- **Immobilisez votre véhicule aux passages à niveau.**  
En cas d'infraction : 200\$ + frais et 9 points d'inaptitude
- **Évitez de fumer dans la cabine du camion lors du transport de matières inflammables.**  
En cas d'infraction : 175\$ + frais

